ANNEXE 1

IFPM SUD FRANCILIEN Direction commune CHSF - CHA	Direction de l'Institut des Formations Paramédicales **COURRIERS D'ENGAGEMENT** **EMPLOYEUR - CANDIDAT PSASE**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des nouvelles modalités d'accès à la formation en soins infirmiers, un dispositif spécifique permet à des aides-soignants expérimentés d'intégrer directement la 2ème année de formation. Ce dispositif, initié pour la rentrée de **février 2024**, s'est généralisé pour les rentrées de septembre. Il s'appuie sur l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant celui du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Un agent de votre établissement a été reçu (e) à la sélection FPC de **2026** (ou a fait une demande de report en **2025** pour la rentrée de septembre **2026**). Dans ce cadre, ce professionnel, sous réserve que vous confirmiez sa prise en charge financière et que les conditions requises sont remplies, pourrait être éligible à l'entrée dans ce dispositif.
Le parcours de 3 mois (**programmé du mardi 07 avril au vendredi 03 juillet 2026**) vise à faire bénéficier de la dispense totale de la 1ère année grâce à une formation spécifique et un stage. L'entrée en 2ème année est prévue pour le **mardi 1er septembre 2026**.

En tant qu'employeur, et de par la connaissance que vous avez de vos professionnels, il vous appartient de sélectionner dans un 1er temps les candidats susceptibles de suivre ce parcours accéléré. Votre engagement en tant qu'employeur inclut :

- La prise en charge financière des 27 mois de formation (3 mois + 2 ans dans la continuité immédiate).
- L'organisation d'un entretien de positionnement (qui sera réalisé entre le cadre du service l'évaluant annuellement, un cadre formateur du dispositif de formation et le professionnel concerné) au plus tard le **lundi 30 mars 2026.**
- La désignation d'un infirmier tuteur (dénommé « compagnon ») pour accompagner l'agent durant sa formation.
- Participer à la réunion d'information **du mercredi 04 mars 2026** avec les candidats et si possible leur futur « compagnon » envisagé.

Nous vous invitons à :

- Sélectionner les candidats retenus à la sélection FPC dans votre établissement.
- Indiquer vos choix prioritaires parmi les IFSI porteurs du dispositif **(formulaire en Annexe 1-1).**

Le renvoi du formulaire est attendu pour le **vendredi 27 février 2026 au plus tard**.

Nous vous remercions de votre engagement pour ce projet novateur, véritable opportunité de valorisation de l'expérience professionnelle des aides-soignants.

Nous restons disponibles pour toutes questions.

Bien cordialement,

Mme Seloua LAOUARI
Directrice de l'Institut des Formations Paramédicales du CHSF-CHA

Synthèse du parcours spécifique et liste des IFSI porteurs du dispositif pour les rentrées de septembre 2026.

Formation mutualisée au sein de différents IFSI porteurs du parcours sur le territoire de l'Ile-de-France (sous réserve d'une masse critique à **8** candidats par institut).

- Durée : 3 mois (du **mardi 07 avril au vendredi 03 juillet**), incluant un stage de 175 heures.
- Objectifs : valoriser l'expérience professionnelle et acquérir les compétences nécessaires pour entrer directement en 2ème année de formation.
- Organisation : alternance cours/stage, mise en place par chaque IFSI selon un calendrier propre.
- Les AS seront remis à disposition de leur établissement soit le **06/07/2026** au plus tard en fonction de l'organisation du dispositif propre à chaque IFSI porteur.
- Coût approximatif : **2 250 à 2 500 €** selon les IFSI par candidat pour les 3 mois de formation.
- Modalités de prise en charge : stagiaire de la formation professionnelle continue. Prise en charge par les établissements employeurs et/ou les opérateurs de compétence (OPCO) des branches professionnelles sanitaires et sociales ou l'Agence Nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANFH). Les modalités de prise en charge sont ainsi similaires à ce qui se pratique habituellement pour les études promotionnelles (employeurs publics) ou en déclinaison des priorités des branches professionnelles (employeurs privés) sur une durée de 27 mois (3 mois + 24 mois dans la continuité).

➢**Conditions requises pour les candidats :**

- Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein dans les 5 dernières années[1] avec un exercice varié
- Être volontaire et financé par l'employeur.
- Entretien de positionnement (**livret à télécharger en pièce jointe**) à réaliser par le cadre du service évaluant le professionnel annuellement, un formateur de l'IFSI, et l'aide-soignant.
    - Objectif : valider la pertinence de l'intégration au dispositif notamment les aptitudes à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale
- Titulaire d'une AFGSU niveau 2 en cours de validité.

➢**Les objectifs de la formation durant 3 mois :**

- Consolider et compléter les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la 2ème année du parcours de formation en soins infirmiers.
- Assimiler les enseignements incontournables de la 1ère année de formation en soins infirmiers.
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence.
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et à un suivi régulier.

Vous trouverez plus d'informations sur le site du ministère de la Santé :
https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-formations-aux-metiers-de-la-sante/article/la-formation-en-soins-infirmiers-pour-les-aides-soignants

[1]Les candidats ayant effectué 4 821 heures ou plus dans les 5 dernières années peuvent prétendre intégrer le parcours spécifique.

Liste des IFSI porteurs du dispositif pour les rentrées de septembre 2026

- IFSI du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), département 91.
- IFSI du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France (GHSIF), département 77.
- IFSI du Centre Hospitalier de Versailles, département 78.
- IFSI de l'Hôpital Tenon (AP-HP), département 75 (**réservé aux seuls candidats salariés de l'AP-HP**)

Région	Dépt	IFSI	Adresse	Contact	Site Web	Réunion d'informations
IDF	91	IFPM du CHSF	2 rue Pierre Fontaine - 91000 EVRY	Tél: 01 61 69 66 15 Mail : ifsi@chsf.fr	Formation infirmier(e) diplôme d'Etat | CHSF	**04/03/2026 de 10h00 à 12h30 au sein de l'IFPM**
IDF	77	IFSI du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France (GHSIF) Marc Jacquet de Melun	1 rue de la fontaine Sainte-Liesne - 77000 MELUN	Tél : 01 81 74 28 60 Mail : ifsi@ghsif.fr	IFSI – IFAS de Melun – Des formations en santé au service de la population (wordpress.com)	**16/02/2026 de 14h à 16h à l'IFSI de Melun**
IDF	78	IFSI du CH Versailles	25 boulevard Saint-Antoine - 78000 VERSAILLES	Tél : 01 39 63 93 39 Mail : ifsi.chv@ght78sud.fr	Centre Hospitalier de Versailles - IFSI (ch-versailles.fr)	**3/03/2026 de 11h à 13h au sein de l'IFSI**
IDF	75	APHP - IFSI de l'Hôpital Tenon ***Réservé aux seuls candidats salariés de l'AP-HP***	14 rue des Balkans - 75020 PARIS	Tél : 01 43 79 92 00 Mail : ifsi.tenon.dfc@aphp.fr	IFSI-IFAS Tenon - Centre de la Formation et du Développement des Compétences (aphp.fr)	**07/01/2026 de 15h30 à 17h en présentiel au sein de l'IFSI En distanciel Rejoindre la réunion : Numéro de réunion : 338 848 698 749 71 Code secret : fy3YG2SV**

Annexe 1-1

Formulaire de réponse employeur à transmettre à l'IFSI de la sélection FPC

FORMULAIRE
Parcours spécifique des aides-soignants expérimentés vers la 2ème année de formation en IFSI
Déploiement en 2026

ATTENTION : A RENVOYER AU PLUS TARD LE 27 FEVRIER 2026

NOM de l'établissement de santé :

PARTIE 1 : aide-soignant expérimenté

NOM et prénom du candidat susceptible de suivre le parcours spécifique

PARTIE 2 : Les IFSI porteurs du dispositif que vous privilégiez pour le suivi du parcours spécifique. Merci de classer les IFSI par ordre de préférence en attribuant un numéro de 1 à 4 (1 étant votre premier choix).

IFSI du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), département 91	
IFSI du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France (GHSIF), département 77	
IFSI du Centre Hospitalier de Versailles, département 78	
IFSI de l'Hôpital Tenon (AP-HP), département 75 **(réservé aux seuls candidats salariés de l'AP-HP)**	

NOM/Qualité du répondant- date- signature

Annexe 1-2

Lettre d'engagement de Parcours Spécifique Aide-soignant Expérimenté (PSASE)

Je soussigné(e), ……..(*nom et prénom du candidat*), répondant aux conditions mentionnées à l'article 7 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'Infirmier.

- Demande à bénéficier de la dispense de la première année de formation en soins infirmiers, en raison de mon expérience et de mes compétences acquises en tant qu'aide-soignant ;
- M'engage à participer de manière active au parcours spécifique proposé (formation théorique et pratique, accompagnement spécifique assuré par l'infirmier tuteur et le référent cadre formateur en IFSI) et à intégrer la deuxième année de formation en cas de validation de cette phase préparatoire.

Salarié(e) de l'établissement de santé …….. (*nom de l'établissement*), représenté(e) par …….. (*nom du représentant légal*).

En termes de contribution au projet, l'établissement de santé employeur de ……
……. (*nom et prénom du candidat*) s'engage à financer la formation durant le parcours spécifique et dans la continuité les 2ème et 3ème année de formation en soins infirmiers (sachant que le parcours spécifique de 3 mois se déroule au deuxième semestre de l'année universitaire N et permet une entrée en 2ème année en septembre de l'année universitaire N+1, c'est-à-dire dans la continuité immédiate).

L'établissement de santé employeur identifie un infirmier tuteur en charge de l'accompagnement durant les 27 mois de formation qui se dérouleront en deux temps : 3 mois de phase préparatoire puis 24 mois de scolarité.

En tant que partenaire du projet, …….. (*nom de l'établissement de santé*) pourra également l'accueillir pour le stage de 5 semaines (séquence 5) en respectant les conditions précisées dans le livret de positionnement du parcours spécifique de formation.

En cas de non-validation du parcours spécifique, il est conservé le bénéfice de la sélection par la voie de la formation professionnelle continue et la possibilité d'intégrer la formation en soins infirmiers en 1ère année.

Le directeur de l'établissement de santé ou son représentant	**L'aide-soignant**
NOM Prénom :	NOM Prénom :
Date et signature :	Date et signature :

Annexe 1-3

Fiche de renseignement du cadre du service dans lequel exerce le candidat

Coordonnées du cadre de service*
(Dans lequel le candidat exerce)

A renseigner obligatoirement

Etablissement	
NOM	
Prénom	
Service	
Téléphone	
Adresse mail (EN MAJUSCULES)	

* Le cadre sera sollicité pour participer à l'entretien de phase 1 qui validera l'entrée dans la formation des 3 mois.